

## COMMUNE DE HIRTZBACH

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HIRTZBACH  
DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2024 (MARDI)***

Régulièrement convoqué le 28 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la nouvelle mairie le 09 avril 2024 à 19 heures 30, sous la présidence de M. Arsène SCHOENIG, Maire.

Etaient présents : Mmes Josiane BIGLER, Isabelle BRUNNER, Sandra BURGUY ; M. Frédéric GRAFF ; Mme Sabine HATTSTATT ; MM. Jean-Luc MUNCK, Olivier PFLIEGER, Mme Sandrine PFLIEGER ; MM. Gilles ROTHENFLUG, Jérôme SCHERLEN, Christophe SCHMITT et Mme Martine SCHWEIZER.

S'étaient excusés : Mme Jade SAUNER qui a donné procuration à M. Olivier PFLIEGER ;  
Mme Mathieu SCHATNER qui a donné procuration à Mme Sabine HATTSTATT ;

Le quorum est atteint.

M. le Maire accueille ses collègues élus et les remercie de leur présence à cette séance ordinaire, essentiellement consacrée à l'approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2024, proposé par la Commission des Finances sur la base des orientations budgétaires validées en séance du 19 mars 2024.

Il excuse Mme Jade SAUNER et M. Mathieu SCHATNER qui ont donné procuration.

M. le Maire procède immédiatement à l'ordre du jour de la séance :

Ordre du jour :

- I. Désignation d'un secrétaire de séance ;
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024 ;
- III. Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus (à présenter avant l'examen du budget primitif) ;
- IV. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 ;
- V. Examen et vote du budget primitif 2024 du service principal (M57) et du service annexe (Forêt) ;

VI. Subventions allouées à divers organismes – année 2024 ;

VII. Communications.

Sujets évoqués par M. le Maire et interventions des adjoints au maire, présidents des commissions communales.

### **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire », il est proposé à l'assemblée de désigner Mme Flora MOROSINOTTO, comme secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée adopte.

### **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2023**

Ce procès-verbal diffusé par courriel aux élus le 05 avril 2024 n'appelle pas d'observation particulière et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **III. ETAT DES INDEMNITES DE TOUTE NATURE DONT BENEFICIENT LES ELUS**

M. le Maire rappelle que l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (issu de la loi Engagement et proximité du 27.12.2019) impose désormais aux communes « la réalisation d'un document établissant un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat et de toute société (...). Cet état est à communiquer chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Cet état doit notamment :

- mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- distinguer ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursement de frais ;
- comporter des montants exprimés en euros et en brut ;
- être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Voici l'état des indemnités des élus de la Commune de HIRTZBACH se rapportant à l'exercice 2024 :

Nom et prénom de l'élu	Fonction de l'élu	Indemnités brutes perçues au titre du mandat concerné (par an)		
		Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour,...)	Avantages en nature
SCHOENIG Arsène	Maire	20 716,92 €	0,00 €	0,00 €
PFLIEGER Olivier	1er Adjoint au Maire	9 766,56 €	0,00 €	0,00 €
HATTSTATT Sabine	2e Adjointe au Maire	9 766,56 €	0,00 €	0,00 €
ROTHENFLUG Gilles	3e Adjoint au Maire	9 766,56 €	0,00 €	0,00 €
BIGLER Josiane	4e Adjointe au Maire	9 766,56 €	0,00 €	0,00 €

Nom et prénom de l'élu	Fonction de l'élu	Indemnités brutes perçues au titre de représentant de la Commune dans un syndicat mixte (CCS) (par an)		
		Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour,...)	Avantages en nature
SCHOENIG Arsène	Maire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PFLIEGER Olivier	1er Adjoint au Maire	12 198,36 €	0,00 €	0,00 €
HATTSTATT Sabine	2e Adjointe au Maire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ROTHENFLUG Gilles	3e Adjoint au Maire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BIGLER Josiane	4e Adjointe au Maire	0,00 €	0,00 €	0,00 €

#### **IV. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

Monsieur le Maire soumet et commente à l'assemblée l'état de notification des bases prévisionnelles et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (Etat N°1259 COM), comportant les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales a été définitivement supprimée par la loi de finance pour 2020 et que l'année 2021 a vu la mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire fait observer à l'assemblée que la base effective de la taxe foncière bâtie 2023 a augmenté de 6,85 % en 2024, générant un produit de 20 346 € supérieur à celui de 2023, sans apporter de changement au taux. Le produit total attendu en 2024, toutes taxes confondues augmente de 7,29 % par rapport à celui de 2023.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir inchangés les taux de la taxe foncière bâti (23,12 %) et de la taxe foncière non bâti (46,56 %) et de prendre acte du taux de la taxe d'habitation se rapportant aux locaux particuliers désignés ci-devant (15,25%) sans y apporter de changement.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Considérant que le montant prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité locale, annoncé à 434 371 €, suffit à assurer l'équilibre du budget 2024,

### **décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- 1. de voter** sans apporter de modification, les taux de taxe foncière (bâti), de taxe foncière (non bâti) et de taxe d'habitation sur les locaux particuliers concernés, tels que présentés sur l'Etat N°1259 COM et s'établissant comme suit :

Libellés	Bases prévisionnelles	Tx appliqués par décision du Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'assemblée délib.
Taxe foncière sur propriétés bâties	1 373 000 €	23,12%	317 438,00 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	59 400 €	46,56%	27 657,00 €
Taxe d'habitation	67 900 €	15,25%	10 355,00 €
			<b>355 450,00 €</b>

- 2. de prendre acte** du montant des IFR / pylônes, annoncé à 58 410 € ;
- 3. de prendre acte** du montant des allocations compensatrices, annoncé à 3 396 € ;
- 4. de prendre acte** du prélèvement du FNGIR, annoncé à 79 945 € ;
- 5. de prendre acte** du versement induit par le coefficient correcteur de 97 060 € ;
- 6. de constater** par conséquent le produit prévisionnel 2024 total attendu comme suit :  
 $355\,450 + 58\,410 + 3\,396 + 97\,060 - 79\,945 = 434\,371 \text{ €}$ .
- 7. charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'Etat N°1259 COM complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **V. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE PRINCIPAL (M57) ET DU SERVICE ANNEXE (FORET)**

### **1. Budget primitif 2024 du service principal (M57)**

M. le Maire propose à l'assemblée d'examiner les budgets prévisionnels de cet exercice 2024, sur la base des documents préparatoires remis à chaque élu et découlant du débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du 19 mars 2024.

Il cède la parole à M. Olivier PFLIEGER, Premier Adjoint, accompagné de la secrétaire de mairie pour les présenter et commenter.

A. la section de fonctionnement s'équilibre à 1 162 844,54 € en dépense et en recette, inclus l'excédent de fonctionnement 2023, reporté pour 250 664,54 €.

❑ *En dépense :*

- Les prévisions de charges à caractère général sont en augmentation de 49 350 € par rapport à celles du budget primitif 2023.

Les postes subissant des modifications concernent essentiellement : les frais d'électricité et d'éclairage public, de gaz, de fioul et pellets (postes qui subissent de plein fouet les augmentations liées aux évènements actuels). L'installation de compteurs d'eau dans les bâtiments communaux, non encore finalisée a été provisionnée à hauteur de 18 000 €. Les postes de fournitures de matériel divers et d'entretien sont également abondés. Le crédit alloué aux enseignantes s'élève à 6 000 € pour 2024. L'entretien du terrain d'honneur est revu à la hausse compte tenu du fait que certains travaux ne peuvent être considérés comme de l'investissement.

Une augmentation de 13 000 € est prévu pour la voirie et le marquage routier (615231) afin de pouvoir refaire le traçage suite à la pose d'un nouvel enrobé.

Les versements à des organismes de formation ainsi que les autres frais divers (6188) sont revus à la baisse pour d'une part, se rapprocher de ce qui a été réalisé en 2023 et d'autre part, puisqu'aucune classe verte n'est prévue cette année contrairement à l'année passée.

Enfin, les fêtes et cérémonies (6232) ainsi que les réceptions (6234), sont ajustés pour se rapprocher de ce qui a été réalisé en 2023.

- Les prévisions de charges de personnel sont abondées de 23 281 € par rapport à celles de 2023, pour tenir compte des changements qui ont eu lieu au niveau du personnel (arrêt maladie de deux agents, remplacement d'un agent notamment).
- Au chapitre 042 apparaît le montant de l'amortissement annuel de la participation communale aux travaux de déploiement de la fibre optique pris en charge par la CCS (60 000 € amortis sur 15 ans à raison de 4 000 € par an).
- Au chapitre 65, les prévisions sont relativement identiques à celles de 2023, exception faite du 65132 (prix concours maisons fleuries) puisqu'en effet, aucun bons d'achats ne sera distribués cette année. Enfin, une augmentation est prévue pour les contributions aux organismes de regroupement ainsi que pour les subventions attribuées aux diverses associations.
- Au chapitre 66, le montant des intérêts des emprunts en cours est diminué afin de correspondre avec l'échéancier trimestrielle des différents emprunts. On y ajoute un montant de 1 000 € provisionné pour un éventuel tirage de la ligne de trésorerie reconduite à hauteur de 150 000 €.

- ❑ *Les prévisions de recettes* sont établies sur la base des recettes réelles encaissées en 2023 et des informations reçues des services fiscaux et de la Préfecture.
- Au chapitre 002, nous reportons l'excédent de 2023 à hauteur de 250 664,54 €.
  - Au chapitre 013, nous inscrivons 2 000 € de remboursement sur les rémunérations du personnel en congé de maladie.
  - Au chapitre 70, nous augmentons les prévisions par rapport à celles de 2023 notamment pour le compte 70311 (concession dans les cimetières). Cela s'explique par le fait que certaines concessions arrivent à échéance mais également par l'ajout de nouvelles qui fait suite à l'installation des nouveaux columbariums. Les autres recettes habituelles (contribution aux frais d'entretien de l'espace loisirs, etc.) restent stables.
  - Au chapitre 73, l'état de notification des bases des taxes directes locales annonce un produit prévisionnel en hausse par rapport à 2023 (se reporter au point IV de l'ordre du jour). Cette augmentation est liée à l'augmentation des bases effectives.  
Les taxes additionnelles aux droits de mutation ainsi que celle sur la consommation finale d'électricité devraient connaître une hausse au vu du réalisé 2023. Les attributions de compensation que nous reverse la Communauté de Communes Sundgau devraient quant à elles, rester stables.
  - Au chapitre 74, nous reprenons à peu près les mêmes prévisions qu'en 2023, en les ajustant par rapport aux montants réellement encaissés en 2023.
  - Au chapitre 75, le montant des loyers est amené à augmenter par rapport aux prévisions de 2023 (cf : délibération du 13.12.2022).
  - Un autofinancement de 169 304 €, couvrant le remboursement du capital des emprunts (78 948,35 €) peut être dégagé de la section de fonctionnement pour financer les investissements.

B. la section d'investissement s'équilibre à 508 991,75 € en dépense et en recette, inclus les restes à réaliser reportés de l'exercice 2023. Il reprend les éléments présentés en séance du 19 mars 2024 (orientations budgétaires).

- En dépense, outre le projet phare de rénovation de la deuxième tranche du parc d'éclairage public, deux autres programmes sont toujours en cours et concernent l'aménagement d'une liaison douce (rue de l'Illberg) ainsi que l'enfouissement des réseaux électrique et d'éclairage public (rue de Lattre, RD 432). On y retrouve également le déficit d'investissement 2023 reporté à hauteur de 10 720,75 €.

- En recette, un report des subventions ainsi que l'ajout de nouvelles (FEDER REACT-EU, CEE) visant notamment le projet de la nouvelle mairie viennent équilibrer ce budget d'investissement qui pourra également compter sur des promesses de subventions au titre de la rénovation de l'éclairage public (tranche 2) mais également un versement de taxe d'aménagement, un remboursement de TVA sur les dépenses éligibles de 2023, sans oublier l'autofinancement de la section de fonctionnement.

Entendu l'exposé de M. Olivier PFLIEGER et invité par M. le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- approuve** le budget primitif du service principal M57 dressé pour l'exercice 2024 par M. le Maire ;
- constate** que les recettes et dépenses par section s'équilibrent exactement et sont évaluées de manière sincère ;
- constate** que toutes les dépenses présentant un caractère obligatoire et que seules les recettes présentant un caractère certain sont inscrites au budget ;
- constate** que l'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement couvre l'annuité en capital de la dette ;
- vote et arrête** la balance générale du budget primitif 2024 telle que résumée ci-dessus.

**2. Budget primitif 2024 du service annexe de la forêt (M57)**

M. le Maire cède la parole à Mme MOROSINOTTO pour présenter le budget primitif du service forestier pour 2024.

- A. la section de fonctionnement s'équilibre à 232 202,14 € en dépense et en recette, pour des prévisions de charges générales supérieures à celles prévues en 2023.
- en dépense, 150 300 € sont consacrés aux charges à caractère général (entretien, coupes, débardage, honoraires, frais de garderie...), 3 000,60 € à la rémunération des bûcherons, 8 600 € aux contributions diverses (contribution à l'hectare, SIGFRA, ONF, PEFC, France Bois Forêt) et 130 € aux intérêts des emprunts.
  - en recette, on inscrit un montant de ventes de bois de 232 202,14€ (incluant une partie des recettes de 2023, perçus en 2024) pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement et dégager un autofinancement de 8 501 € couvrant le remboursement du capital des emprunts (1 517,80 €) et permettant de financer les investissements.

Le Troisième Adjoint prend la parole pour exposer la situation du SIGFRA. En effet, cela fait plusieurs années que le syndicat est déficitaire du fait des divers évènements liés au personnel. Malgré cela, certaines communes souhaitent continuer avec lui, celles-ci n'ayant pas la confiance de l'ONF. Néanmoins, au vu du contexte, il semblerait que le syndicat tend à disparaître progressivement.

- B. la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 8 501 € en dépenses et en recettes.

- en dépenses*, on reporte le déficit antérieur de 1 495,03 € et outre le remboursement du capital des emprunts (1 520 €), on ajoute 5 485,97 € pour le reboisement plantations.
- en recettes*, on reprend l'autofinancement de 8 501 € dégagé de la section de fonctionnement.

Entendu l'exposé de Mme MOROSINOTTO et invité par M. le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- approuve** le budget primitif du service forestier dressé pour l'exercice 2024 par M. le Maire ;
- constate** que les recettes et dépenses par section s'équilibrent exactement et sont évaluées de manière sincère ;
- constate** que toutes les dépenses présentant un caractère obligatoire et que seules les recettes présentant un caractère certain sont inscrites au budget ;
- constate** que l'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement couvre l'annuité en capital de la dette ;
- vote et arrête** la balance générale du budget primitif 2024 telle que résumée ci-dessus.

M. le Maire remercie l'assemblée de la confiance témoignée par l'approbation à l'unanimité de ces budgets primitifs.

**VI. SUBVENTIONS ALLOUEES A DIVERS ORGANISMES – ANNEE 2024**

M. le Maire propose à l'assemblée d'allouer pour 2024 une subvention de fonctionnement aux associations locales ainsi qu'aux organismes partenaires traditionnels de la Commune. La liste a été reçue par les élus avec les documents budgétaires préparatoires.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avis de la commission des finances décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2024 :**

BENEFICIAIRE	COMPTE BANCAIRE	SUBVENTION 2024
Association des Donneurs de Sang - HIRTZBACH	10278/03100/00027731945 26 CCM REGION ALTKIRCH	<b>200 €</b>
Société de Pêche - HIRTZBACH	10278/03100/00025544845 52 CCM REGION ALTKIRCH	<b>300 €</b>
Chorale Ste Cécile HIRTZBACH	10278/03100/00025548945 71 CCM REGION ALTKIRCH	<b>150 €</b>
Union CARSPACH HIRTZBACH (Football Club)	10278/03100/00025483945 04 CCM REGION ALTKIRCH	<b>1 000 €</b>
Formation des jeunes (Union CARSPACH HIRTZBACH)	10278/03100/00025483945 04 CCM REGION ALTKIRCH	<b>1 000 €</b>
Sté Musique Sundgovia HIRTZBACH	10278/03100/00025547145 39 CCM REGION ALTKIRCH	<b>100 €</b>
Ronde des Fêtes - BLOTZHEIM	10278/03051/00013730745 63 CCM BLOTZHEIM	<b>660 €</b>
La Bougeotte d'Hirtzbach - HIRTZBACH	10278/03100/00013656460 58 CCM REGION ALTKIRCH	<b>1 000 €</b>
Caritas Secours Catholique - HIRSINGUE	10278/03130/00069810001 44 CCM DES 2 VALLEES	<b>150 €</b>
Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs » - STRASBOURG	17206/00001/04299531010 02 PEX STRBG GARE	<b>100 €</b>
Association SEPIA - COLMAR	10278/03200/00056267840 34 CCM BARTHOLDI	<b>100 €</b>
L'auto Vintage - HIRTZBACH	10278/03100/00021330501 07 CCM REGION ALTKIRCH	<b>150 €</b>
Groupement d'Action Sociale – Mairie – 68540 BOLLWILLER	10278/03351/00010171745 41 CCM BOLLWILLER du Nouveau Monde	<b>180 €</b>
APALIB – 68 MULHOUSE	11899/00103/00020025845 39 BECM MULHOUSE	<b>100 €</b>
APAMAD – 68 MULHOUSE	11899/00103/00060762245 72 BECM MULHOUSE	<b>100 €</b>
Les Restaurants du Cœur Haut-Rhin	10278/03003/00026945645 80 CCM MULHOUSE EUROPE	<b>150 €</b>
Fondation du Patrimoine	30003/03010/00037295462 11 SOCIETE GENERALE	<b>120 €</b>
Association des Amis des Personnes âgées de LUPPACH	10278/03164/00050013240 15 CCM FERRETTE	<b>100 €</b>
CAUE 68 – 16A Avenue de la Liberté – 68000 COLMAR	17206/00510/51357623010 09 CRCA COLMAR WILSON	<b>300 €</b>
Moto-Club des Sabots - HIRTZBACH	10278/03100/00025549745 96 CCM ALTKIRCH	<b>150 €</b>
Amicale des Combattants ACACHE Section de Hirsingue et environs	10278/03130/00020476701 60 CCM DES DEUX VALLEES	<b>300 €</b>
Association des Collectionneurs de HIRTZBACH	10278/03100/00020796701 34 CCM REGION ALTKIRCH	<b>150 €</b>
Hirtzbach Loisirs et Créations – HIRTZBACH	10278/03100/00013822245 17 CCM REGION ALTKIRCH	<b>150 €</b>
Association Wagg'Hirtz - HIRTZBACH	10278/03100/00020385501 85 CCM REGION ALTKIRCH	<b>150 €</b>
Association Arboricole de Ballersdorf et environs – 68210 BALLERSDORF	10278/03123/00063274545 04 CCM DE LA PORTE D'ALSACE	<b>250 €</b>
Association Part'Age SEP-WAL	10278/03134/00020331201 97 CCM REGIO + WALDIGHOFFEN	<b>150 €</b>
Office du Tourisme du Sundgau Sud Alsace	10278/03100/00020365201 69 CCM REGION ALTKIRCH	<b>100 €</b>
CE+ Services – SAUSHEIM	<i>Pour mémoire (cf. délibération du 07.02.2023)</i>	<b>124 €</b>

et d'imputer les sommes correspondantes à l'article 65748 du budget de l'exercice 2024.

## VII. COMMUNICATIONS

M. le Maire donne quelques informations avant de céder la parole à ses adjoints, présidents des commissions communales :

❑ M. Arsène SCHOENIG, Maire :

- M. le Maire revient sur la réunion organisée par l'ONF en partenariat avec la Communauté de Communes Sundgau et qui a eu lieu samedi 6 avril 2024. Elle a notamment permis de réunir cinq experts pour échanger sur les enjeux sociétaux et environnementaux qui impactent la forêt. Celle-ci a été très appréciée par la majorité des participants.
- Mardi matin, le 09 avril 2024, le transformateur rue de l'Illberg a été démoli.
- Le Premier Magistrat évoque les doléances de plus en plus fréquentes de la part des administrés concernant les trous présents sur la rue Principale bis. Il informe l'ensemble de l'Assemblée que c'est un sujet qui est en cours et que les travaux sont sur le point d'être effectués.
- Enfin, il souhaite mettre à l'honneur, M. Jérôme SCHERLEN qui joue actuellement dans la pièce de théâtre « L'emprunt russe ».

❑ M. Olivier PFLIEGER, Premier Adjoint :

- **Maiabummel** : la traditionnelle marche des élus du 1<sup>er</sup> mai aura lieu.
- **France Avenir 2024** : est un évènement qui se déroulera du 08 au 12 mai 2024 et qui impactera le bon fonctionnement du village puisque la circulation sera perturbée le 08 et 10 mai 2024. Une réflexion est donc en cours sur la communication auprès des administrés, sur l'organisation et sur la sécurité.
- La **Commémoration de la Victoire 1945** aura lieu le 08 mai 2024, en comité restreint suite au passage des Championnats de France de l'Avenir.

❑ Mme Sabine HATTSTATT, Deuxième Adjointe :

- Mme HATTSTATT énumère les manifestations/évènements qui se succéderont en avril et début mai : le Festival Drama'tics (du 16 au 21 avril) ; le fleurissement de la commune est sur le point de débiter. Le jury national du label « Villes et Villages Fleuris » nous rendra visite en juillet.

❑ M. Gilles ROTHENFLUG, Troisième Adjoint :

- Le comité de la Fête des rues s'est réuni pour commencer à travailler sur la 42<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Nature qui aura lieu les 03 et 04 août 2024. Contrairement aux années précédentes, la Fête reposera uniquement sur quelques associations. Une réflexion est en cours pour remplacer le traditionnel feu d'artifice qui ne peut plus être tiré depuis quelques années en raison de la sécheresse.

❑ Mme Josiane BIGLER, Quatrième Adjointe :

- Le CME va être invité au mois de mai pour travailler sur le fleurissement.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, M. le Maire clôt la séance à 20 heures 50.

Suivent les signatures de la secrétaire de séance et du Maire.

***Liste des délibérations du  
Conseil Municipal de la Commune de HIRTZBACH  
Séance du mardi 09 avril 2024***

Ordre du jour :

- I. Désignation d'un secrétaire de séance ;
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024 ;
- III. Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus (à présenter avant l'examen du budget primitif) ;
- IV. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 ;
- V. Examen et vote du budget primitif 2024 du service principal (M57) et du service annexe (Forêt) ;
- VI. Subventions allouées à divers organismes – année 2024 ;
- VII. Communications.  
Sujets évoqués par M. le Maire et interventions des adjoints au maire, présidents des commissions communales.

**Liste des élus présents :**

Arsène SCHOENIG Maire

Olivier PFLIEGER 1<sup>er</sup> Adjoint, Sabine HATTSTATT 2<sup>ème</sup> Adjointe, Gilles ROTHENFLUG 3<sup>ème</sup> Adjoint, Josiane BIGLER 4<sup>ème</sup> Adjointe

Martine SCHWEIZER, MUNCK Jean-Luc, Isabelle BRUNNER, Frédéric GRAFF, Christophe SCHMITT, Sandrine PFLIEGER, Jérôme SCHERLEN et Sandra BURGUY, conseillers municipaux.

**Liste des élus excusés représentés :**

Mathieu SCHATNER (procuration à Mme Sabine HATTSTATT) ;

Jade SAUNER (procuration à M. Olivier PFLIEGER) ;